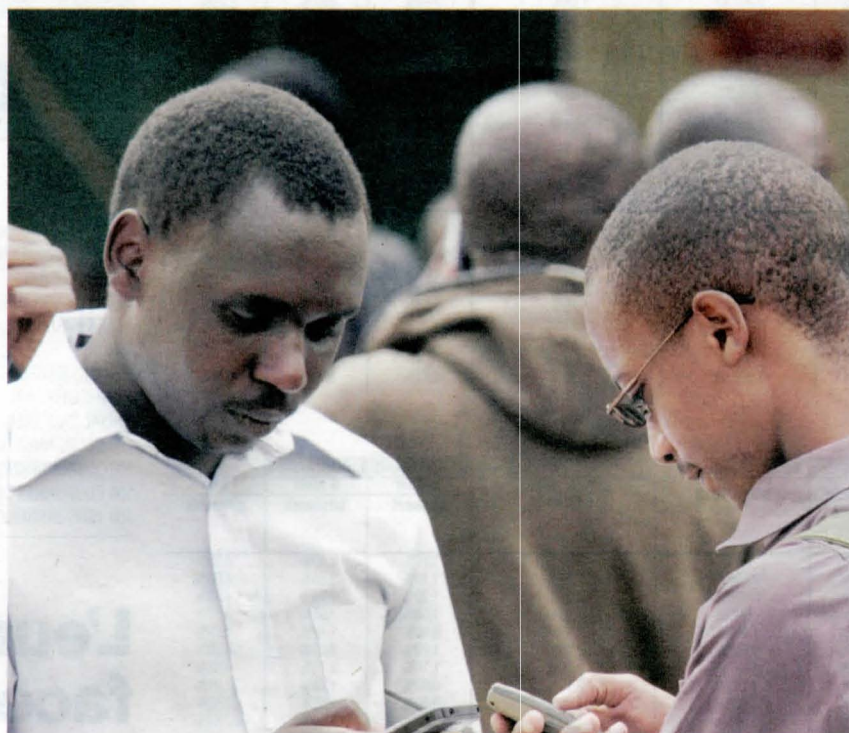


## Maroc

# Les sans-papiers au Maroc, le CNDH entre en jeu

● Une nouvelle politique publique a été proposée au Parlement et au gouvernement. Le tissu productif et les syndicats sont également impliqués dans l'intégration des sans-papiers au Maroc.

Une nouvelle stratégie d'accueil des migrants et des réfugiés étrangers au Maroc, ainsi qu'«une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle»: telles sont les principales directions que l'État devra prendre dans ce dossier sensible duquel dépend l'image du Maroc. Ces dernières devraient essentiellement concerner ses partenaires africains et arabes. Le rapport présenté au souverain mentionne plusieurs exigences qui incombent aux responsables en charge de la gestion de ce dossier, ceux-ci ayant montré jusqu'à présent une capacité à réagir aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre de dossiers. «Les migrations constituent aujourd'hui, un peu partout dans le monde, un sujet de préoccupation et de débat constants, voire de controverse», insiste l'instance présidée par Driss Azami qui reste confrontée au flux grandissant des migrants Sud-Sud, estimé aujourd'hui à 74 millions de migrations. Le CNDH rappelle aux décideurs marocains la situation quelque peu spécifique du Maroc, qui est à la fois un pays d'émigration, de transit et d'immigration, et les met en garde contre l'existence de «réseaux sophistiqués spécialisés dans la traite des êtres humains». Selon les estimations du conseil,



● Le Maroc a marqué plusieurs points dans la stratégie d'accueil des migrants.

notre pays reste largement exposé à la seconde vague de migrations, aggravée par les effets de la politique drastique de contrôle par l'Europe de ses frontières extérieures. De toutes ces raisons découle la réadaptation des politiques publiques constatée actuellement. «Les pouvoirs publics ont agi de manière ad hoc, par touches successives, sans que leurs initiatives ne soient conçues de manière globale et adaptées aux nouvelles réalités», déplore le CNDH. Malgré tout, le Maroc a marqué plusieurs points

dans la stratégie mise œuvre depuis 2003, avec en premier lieu l'existence d'une loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, l'émigration et l'immigration irrégulière qui reste conforme aux exigences du HCR. La politique de contrôle des tentatives d'émigration irrégulière qui a été mise en place semble être efficace, comme en témoignent le nombre des interpellations et les nombreuses déclarations de satisfaction émanant des pays de l'UE. Le CNDH cite également dans le registre des acquis le

contrôle accru des frontières qui s'est accompagné de «campagnes régulières de contrôles d'identité et d'interpellations dans les divers centres urbains ou dans les forêts avoisinant les enclaves de Sebta et Mellilia, suivies d'opérations de refoulement vers la frontière algérienne et mauritanienne». Un appel insistant a pourtant été lancé par le conseil pour que les autorités évitent les violations des droits des réfugiés et que les ONG se fédèrent dans le respect des conventions internationales que le Maroc a déjà

**L'image du Maroc dépend de sa stratégie d'accueil des réfugiés étrangers.**

signées. L'instance législative se doit aussi d'être un outil indispensable pour l'amélioration de la situation. Le CNDH exhorte le Parlement «à interagir rapidement et de manière active avec les projets de loi que le gouvernement lui soumettrait, et à accélérer l'examen des 3 propositions de loi déposées par des groupes parlementaires en matière de lutte contre le racisme et contre la traite des êtres humains», indique le rapport. Pour l'Exécutif, le CNDH invite le gouvernement à négocier systématiquement, dans le cadre des accords économiques bilatéraux ou multilatéraux, l'ouverture du marché du travail tout en protégeant les droits sociaux des travailleurs par des clauses sociales adéquates.